

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Adopté

N° CL50

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« progressif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel